



Charte du licencié

et de ses responsables légaux

LE FAIR-PLAY, C'EST LE RESPECT DE L'ADVERSAIRE DE L'ARBITRE DU CLUB ET DE SOI-MEME

La signature d'une licence à l'ESAB donne des droits et implique un certain nombre d'engagements.

*Document de référence pour apprécier les comportements et attitudes de tout licencié
et prendre les décisions nécessaires.*

DROITS :

- utiliser les installations sportives et le matériel mis à disposition pour jouer au basket ;
- jouer dans une ou plusieurs compétitions officielles ou amicales ;
- porter la tenue vestimentaire du club et de défendre les couleurs et valeurs du club.

ENGAGEMENTS :

- garder un esprit sportif ;
- participer à la vie du club et aux animations du club ;
- être assidu aux entraînements et présent aux matchs ;
- être en possession de sa licence ou d'une pièce d'identité ;
- respecter : ses coéquipiers, l'entraîneur, le coach, les adversaires, les arbitres et tous les intervenants ;
les décisions de l'arbitre ;
les décisions du bureau .
les installations et le matériel mis à sa disposition et aider à leur rangement ;
les règles fixées pour les matchs et entraînements (arrivée à l'heure, tenue de sport, gourde...) ;
- Respecter les décisions prises par le bureau (disciplinaires, techniques et sportives).
- prendre soin de son équipement (maillot, short) ;
- laisser les bancs de touche et les vestiaires propres ;
- avertir (le responsable d'équipe, l'entraîneur & le coach) de ses absences et indisponibilités dans un délai raisonnable;
- rembourser le club des dégradations, amendes ou frais de dossier de son fait ;
- participer à : l'arbitrage (à partir de U13);
la table de marque (à partir de U15);
aux fonctions de délégué de club (à partir de U18) ;
une séance de ménage de la salle Jean Cherré ;

- honorer ses convocations et trouver un remplaçant, en cas d'indisponibilité.
- pour les parents : selon le planning transmis par le responsable d'équipe : assurer les déplacements ;
tenir la table de marque ;
tenir le bar (mi-temps et fin de match) ;
fournir la collation aux 2 équipes ;

pour les joueurs mineurs : l'accompagner jusqu'à la salle de sport ;
s'assurer que l'entraîneur est présent ;
prévenir si une autre personne le prend en charge ;
l'emmener à la salle Jean Cherré pour départ groupé à l'extérieur ;

par équipe : 2 parents licenciés pour être délégué de club ;

Faire remonter toute information par le biais des responsables d'équipe ;